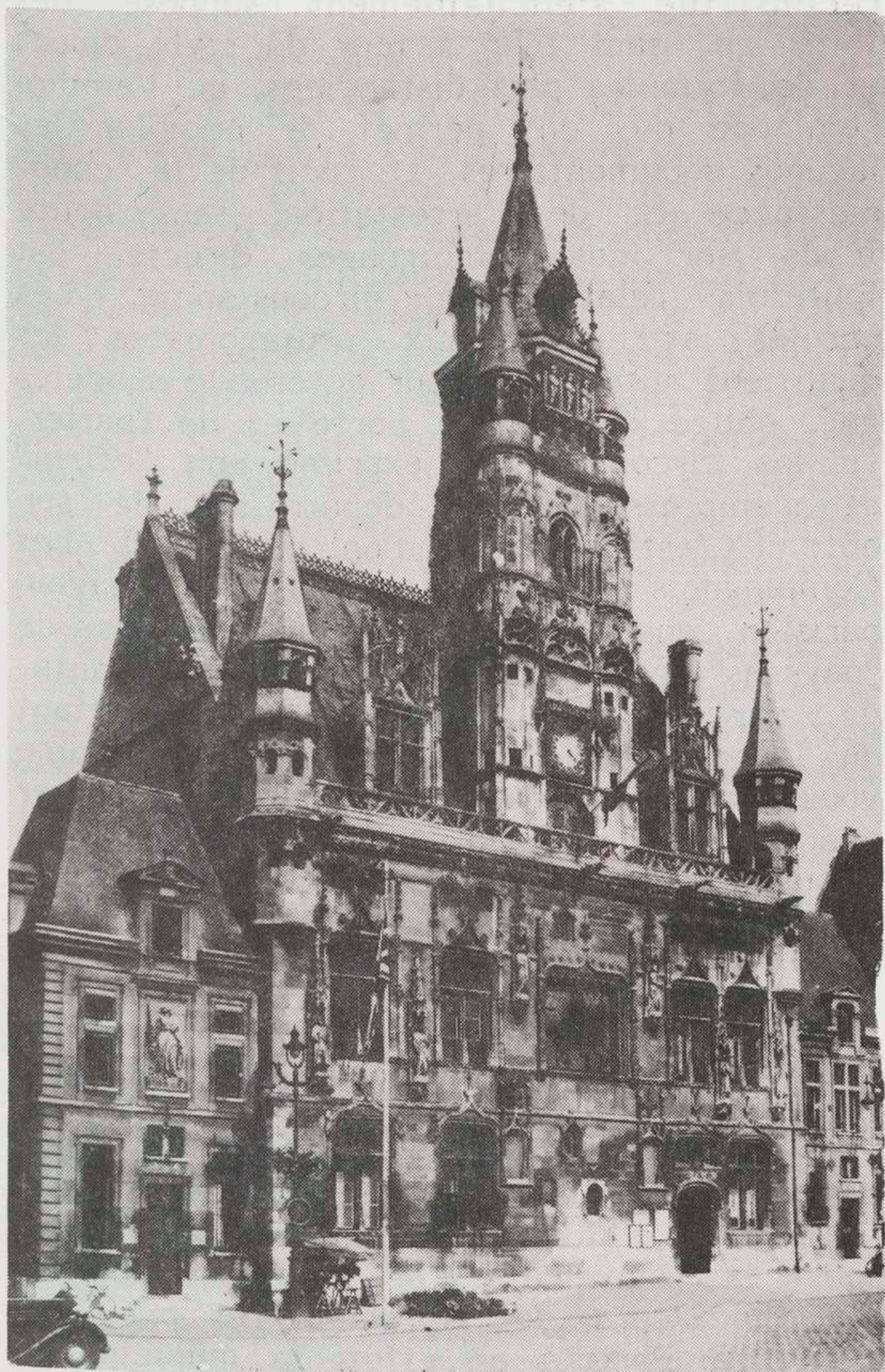


# Une journée révolutionnaire à Compiègne,

d'après Restif de La Bretonne

(20-22 juillet 1789)

Jacques BERNET



Compiègne fut, en juillet 1789, le théâtre d'un épisode de ces journées de troubles populaires qui suivirent la nouvelle de la prise de la Bastille. Ce grand événement, dont on sait qu'il fit échouer la tentative de coup de force du Roi contre l'Assemblée Nationale, fut vraisemblablement connu dans la ville "si fidèle au roi et au royaume", le 15 ou le 16 juillet ; le récit des troubles parisiens, dont on était loin de connaître l'épilogue apaisant - c'est seulement le 17 que Louis XVI acceptant son échec, fut reçu dans la capitale -, était parvenu grossi et déformé ; les rumeurs les plus folles couraient et réveillaient une agitation populaire, qui s'était déjà manifestée fin juin - début juillet, avec la menace d'une disette absolue. Le 26 juin 1789, la Municipalité dépêchait un de ces membres auprès de l'Intendant de Paris, dont dépendait Compiègne : *"il ne reste à la ville que ce qu'il faut pour subvenir aux besoins de la boulangerie pendant huit jours au plus ; qu'à ce terme, elle s'en trouve exposée sans ressources à toutes les horreurs de la famine"* (1). Fort heureusement, comme nous l'apprend une délibération municipale du 6 juillet, le subdélégué de l'Intendant, M. DE PRONNAY (2) informa les autorités compiègnoises de l'arrivée d'un secours en grains, qui permit de prévenir l'explosion populaire. Mais cette accalmie restait précaire : on était au plus fort

(1) Arch. Comm. Compiègne. Délibérations du bureau Municipal de la Ville. 26 juin 1789. Sur la crise des subsistances à Compiègne en 1788-89, voir notre étude, parue dans le T. 26 du Bulletin de la Société historique de Compiègne. (1979)

(2) Dans une partie de la France, hors des pays d'Etats (provinciaux), les Généralités étaient traditionnellement divisées en élections, où les Elus et le subdélégué de l'Intendant étaient des "officiers", chargés de la répartition des impôts. Anne Antoine DE PRONNAY, appartenait à la petite noblesse locale et était un des premiers notables compiègnois en 1789, Lieutenant général du baillage de Compiègne, subdélégué de l'Intendant de Paris, et portant le titre honorifique de "Conseiller du Roy". Organisateur des élections pour les

Etats Généraux, au printemps 1789, il opta pour le patriotisme modéré et fut un des fondateurs de la Société des Amis de la Constitution de Compiègne, en février 1791, première mouture, plutôt mondaine, du Jacobisme compiègnois. Elu juge au Tribunal du district en novembre 1790, il fut choisi l'année suivante par l'Assemblée électotale de l'Oise pour siéger au Tribunal de Cassation à Paris. Il semble être resté dans cette fonction jusqu'à son décès (naturel) le 20 thermidor an II (début août 1794). L'évocation qu'en fait dans son texte l'auteur des "Nuits Révolutionnaires" n'est pas particulièrement flatteuse, puisqu'il suggère une certaine lâcheté, ou du moins un manifeste embarras de sa conduite, lors du séjour encombrant de l'Intendant de Paris dans sa -riche- demeure...



de la soudure, période où l'on attend que la nouvelle récolte vienne remplir les greniers épuisés ; la crainte suscitée par les événements parisiens, l'annonce du renvoi de NECKER, puis des célèbres journées des 13-14 juillet, les faux bruits et les folles rumeurs, risquaient de provoquer une nouvelle commotion, à la moindre étincelle.

C'est bien ce qu'il est advenu quand la foule compiénoise - la "populace", selon les autorités municipales - a découvert que l'Intendant de Paris s'était réfugié chez son subdélégué, le 19 ou le 20 juillet 1789. L'Intendant, sous l'Ancien Régime, était un très grand personnage, commissaire du souverain dans sa Généralité, "Roi au petit pied", comme on l'a appelé, sorte de super-préfet, chargé des finances et de la police ; il concentrait sur lui toutes les rancoeurs, car il incarnait l'absolutisme royal, contre les franchises locales et municipales, les impôts pour le peuple, la responsabilité de la disette en cas de crise. Depuis plusieurs années, la généralité de Paris était à la charge de BERTHIER DE SAUVIGNY, grand commis de l'Etat, réputé consciencieux et moderne : il avait fait convertir la corvée royale des grands chemins en un prélèvement en espèces - mesure d'ailleurs souvent impopulaire dans les campagnes ; on lui doit la réalisation de ces magnifiques plans en couleurs des paroisses de son ressort, que l'on peut toujours admirer dans les archives départementales, et qui préluèrent à l'établissement d'un impôt foncier unique, selon le vœu des physiocrates. Mais l'Intendant avait aussi la charge du maintien de l'ordre et commandait la maréchaussée ; c'était moins l'homme que la fonction qui fut visée en juillet 1789.

Selon le récit de RESTIF, BERTHIER quitta Versailles pour Soissons, siège d'une autre Généralité, où il tenta peut être de se "retirer" chez son collègue. Il quitta cette ville, elle même agitée et peu sûre, pour se réfugier à Compiègne, chez son subdélégué DE PRONNAY. RESTIF suggère, contre toute évidence, mais de manière assez tendancieuse, qu'il agit dans le cadre de ses fonctions et pour la bonne cause - faire partir un convoi de grains - Mais l'Intendant, on le comprend bien, est un homme traqué, qui s'est déguisé en simple bourgeois - on notera les détails sociaux

du costume : "perruque ronde, frac gris, boucles de fer", c'est à dire le contraire de la tenue d'apparât qui sied à ce haut commissaire dans ses fonctions.

L'auteur compose alors une véritable petite scène de théâtre, qui donne au récit de l'évènement un air de véracité et une vivacité à la mesure de cette journée. A la fois journaliste et metteur en scène, il reconstitue l'enchaînement supposé des faits, en usant tour à tour du style direct et de formules plus distancées, où l'emploi commode du "on" permet de combler les lacunes documentaires. Le récit de la reconnaissance et de l'arrestation, sans doute fondé sur des témoignages directs, est toutefois relativement circonstancié. Les paroles attribuées aux protagonistes les qualifient autant que leur actes : le subdélégué, obligé d'ouvrir sa porte et de "parler, vu les circonstances" exprime son "effroi" et s'empresse de se débarrasser de son hôte ("C'est à vous qu'on en veut"). Les Compiènois mis en scène, que l'écrivain parisien qualifie avec quelque mépris de "paysans", ne sont guère plus à leur avantage, car derrière les formules bon enfant du langage oral familier "Ah Ah ! comme vous vlà !... oh que non, vous aller rester avec nous", RESTIF stigmatise la lâche impudence de ceux "qui croient n'avoir rien à craindre", mais aussi le drame à venir, le début du "malheur de BERTHIER".

Après l'arrestation de l'Intendant, le récit devient plus flou : "on le mit sous une garde de vingt hommes" - l'auteur ignore visiblement de quelle autorité, s'il s'agit de la foule ou de la milice bourgeoise. En réalité, l'Intendant fut placé rapidement sous la sauvegarde de la Municipalité, qui l'incarcéra pour prévenir le pis. "On écrivit à Paris" : en effet, la municipalité affolée ne voulait pas conserver plus longtemps cet encombrant personnage ; elle informa par deux envoyés les autorités parisiennes de l'arrestation de l'Intendant. La suite des faits compiénois nous est connue grâce à une délibération municipale du 21 juillet (3). A 11 heures du soir, les autorités communales accueillent deux délégués de la nouvelle commune de Paris. Il y a alors un quiproquo vite dissipé, car les députés de la capitale viennent se saisir de l'Intendant en le croyant "prévenu de quelque délit". Le texte de la délibération

(3) Arch. Com. de Compiègne, délibérations du bureau municipal. Texte cité en annexe.



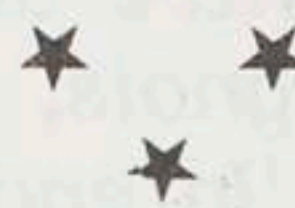
dédouane habilement les Compiègnais, qui se déchargent de la responsabilité de l'Intendant, tout en déclarant avoir "cru devoir lui accorder protection et sûreté dans un moment d'émeute populaire". C'est avec soulagement qu'ils le laissent partir, le lendemain 22 juillet, pour la capitale, avec l'escorte d'un détachement de la milice bourgeoise de la ville (la future garde nationale), jusqu'à Verberie, où elle est relayée par une troupe parisienne.

On connaît la suite tragique de cette journée: à son arrivée à Paris, BERTHIER fut appréhendé par la foule, que ne put contenir la milice parisienne; quelques instants auparavant l'émeute avait arraché à l'Hôtel de Ville son beau frère FOULLON DE DOUE et l'avait pendu à la plus proche lanterne. Sa tête placée sur une pique est présentée à BERTHIER, qui subit bientôt le même sort; son chef et son cœur sont promenés dans la ville par un cortège en délire. Ainsi se termina cette terrible journée parisienne, commencée à Compiègne, dont l'Intendant BERTHIER et son beau frère FOULLON furent les victimes expiatoires: serviteurs de la Monarchie absolue - le second avait été nommé adjoint de Breteuil, dans le ministère "aristocrate" établi le 11 juillet après l'éviction de NECKER - ils avaient été rendus responsables de l'insuffisance et des abus supposés du ravitaillement" (4).

Sans vouloir désavouer la révolution parisienne, le journaliste RESTIF ne put s'empêcher d'exprimer son horreur et sa compassion, à l'instar d'un BÂBEUF qui, témoin oculaire des émeutes parisiennes, en fut épouvanté. Ce sang, dont le patriote modéré BARNAVE devait douter qu'il eût été si pur, n'était certes pas celui des innocents, mais il ne pouvait laisser indifférent cet écrivain sensible :

*"O Français ! ô mes concitoyens de Paris, quel monstre nous animait donc alors de son esprit ! Ah ! de vous-mêmes, vous n'auriez pas commis ces atrocités dignes de cannibales ! un monstre vous poussait,*

*et les paysans eux-mêmes, malgré leur aigreur, sont humains compatissants ! un monstre avait jeté son venin dans les cœurs ulcérés !..."(5)*



Portrait de Restif de la Bretonne à l'époque des "Nuits de Paris" 1787 - Huile sur bois 19 x 26. Col. Claude SEIGNOLLE (Document inédit).

(4) Selon l'expression de l'historien Georges LEFEBVRE dans son "Quatre vingt neuf", écrit à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution. A noter qu'Albert SOBOUL, dans son "précis d'histoire de la Révolution française", jette un voile pudique sur les meurtres du 22 juillet.

(5) Dans la célèbre lettre à sa femme évoquant les meurtres perpétrés par la foule au cours de ces journées de 1789, BÂBEUF attribue cette sauvagerie qui lui répugne à l'Ancien Régime, friand de buchers et de supplices sanglants : "Nos maîtres nous ont rendus barbares" conclut-il, en espérant voir disparaître à jamais de telles pratiques.



---

"BERTHIER était à Versailles, lorsqu'on prit son portefeuille (dont on n'a plus reparlé) : un de ses familiers court l'avertir du danger. L'intendant de Paris se retire à Soissons. Là, il apprend que ses ordres sont nécessaires à Compiègne pour faire partir un convoi de blé. Il pourrait envoyer sa signature : il va la porter. Il descend de chaise : son subdélégué avait changé de demeure, et occupait une belle maison qu'il venait de faire bâtir : l'Intendant est obligé de demander sa demeure. Son air le trahit, quoiqu'il fût en perruque ronde, en frac gris et qu'il eût des boucles de fer. On lui montre le domicile du subdélégué. Il entre : on déjeune.

Cependant le Compiègnais, auquel il s'était adressé, dit à un autre : "Je viens de parler à un homme, que je crois l'Intendant. Le connais-tu ? - Oui - Entrons sous un prétexte". Ils demandent le subdélégué. On avertit. Comme il fallait parler, vu les circonstances, le subdélégué sort, et dans le moment qu'il ouvre la porte, l'Intendant est reconnu. Les hommes disent quelque chose et sortent. "C'est lui, dit le second - Si c'est lui, faut l'arrêter". Ce fut ainsi que commença le malheur de BERTHIER.

Il y avait tout près un menuisier, propriétaire d'une maison. Ce fut à lui que les deux hommes s'ouvrirent : ils le trouvèrent plein d'ardeur pour entrer dans leur projet ; vingt autres s'y associèrent. On environne la maison. Un domestique du subdélégué avertit son maître qu'il y a du tumulte. "C'est à vous qu'on en veut" dit à BERTHIER le subdélégué plein d'effroi. Voyons à vous faire sortir par la porte qui au bout du jardin". L'Intendant s'y rendit : on l'ouvrit avec précaution, l'on ne voit personne. Mais les Compiègnais, se doutant du parti qu'on prendrait, s'étaient embusqués : ils abordent l'Intendant, et de cet air goguenard, que les paysans prennent, plus visiblement que personne, quand ils croient n'avoir rien à craindre : "C'est l'Intendant. Ah Ah ! comme vous voilà ! où allez vous donc ? - Je m'en retourne - Oh ! que non, vous allez rester avec nous." Et ils le saisirent : on le mit sous une garde de vingt hommes, sans compter ceux qui étaient au dehors, et l'on écrivit à Paris.

La municipalité d'alors, composée des électeurs, envoya deux cents cinquante hommes, pour avoir l'Intendant à Paris".

#### RESTIF DE LA BRETONNE, Les Nuits révolutionnaires

6<sup>e</sup> Nuit - Le 22 juillet

---

#### Délibération municipale de Compiègne - 21 Juillet 1789.

"Aujourd'hui, 21 juillet onze heures du soir la Commune de Compiègne extraordinaire assemblée en l'Hôtel de Ville, prévenue qu'il arriverait deux députés de la ville de Paris, s'est rendue à la porte principale de l'Hôtel de Ville étant précédée de M. Antoine François GODARD DESMAREST procureur et juge royal assesseur de lad. ville.

Les députés de Paris étant arrivés, ont été introduits dans la salle principale de l'Hôtel de Ville ont dit qu'en vertu des pouvoirs à eux donnés par l'assemblée générale des électeurs de Paris suivant l'acte du jour d'hier signé Mancua de St Merry et Bartholée secrétaire à l'instant représenté le compte rendu, ils venaient demander à MM. les officiers municipaux la personne de M. BERTHIER Intendant de la généralité de Paris.

A quoi MM. les officiers municipaux ont répondu que M. Berthier de Souvigny n'était point à leur charge et qu'ils n'avaient point à faire droit sur une demande de le rendre puisqu'ils n'en sont point responsables, ils ne pouvaient en charger personne, qu'ils se bornaient à réclamer pour lui protection et justice, qu'ils demandaient et qu'ils espéraient des représentants de la ville de Paris, les égards qu'eux-mêmes avaient eu pour M. Berthier pendant le temps qu'il était resté parmi eux, qu'ils avaient cru devoir lui accorder protection et sûreté dans un moment d'émeute populaire, qu'ils s'empresseraient même d'inviter M. Berthier de Souvigny de se transporter à l'Hôtel de Ville où ils sont actuellement s'ils ne craignaient de voir renouveler les excès auxquels la populace de cette ville fut portée le jour d'hier.

Qu'ils prient MM. les députés de le ramener à Paris et lui procurer sur la route la sûreté qu'ils lui ont procuré en cette ville et offrent d'inviter plusieurs de leurs concitoyens à les accompagner jusqu'à Verberie.

A quoi MM. Estienne de La RIVIERE et André de La PRESLE membres de la commune de Paris ont observé que la commune de Compiègne ayant député hier à la ville de Paris MM. LEROUX et MATHIEU, la ville de Paris ayant cru M. BERTHIER prévenu de quelque délit et réellement détenu, qu'ils allaient se hâter de détromper leurs commettants en leur envoyant notre premier procès verbal, qu'ils accepteraient avec reconnaissance l'offre qui leur était faite de les faire accompagner jusqu'à Verberie par une portion de notre milice bourgeoise, que là ils trouveraient un détachement de la milice parisienne qui favorisera les moyens de ramener M. BERTHIER à Paris.

En conséquence nous officiers municipaux avons offert à MM. les députés de la ville de Paris à accompagner M. le chevalier REMIGNY, de les conduire dans la maison qui a servi de sauvegarde à M. BERTHIER et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter qu'il soit fait la moindre insulte à M. BERTHIER. Ce qui a été à l'instant exécuté et ont signé avec nous les citoyens présents".